



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les primes d'assurance-maladie vont augmenter de 9.9% en moyenne en 2024

En 2024, et comme ailleurs en Suisse, la prime moyenne de l'assurance-maladie de base connaîtra une augmentation très importante dans le canton de Vaud. Cette hausse moyenne de 9.9%, tous modèles, âges et régions de primes confondus, correspondra à 36 francs par mois. Dans ce contexte de forte hausse, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) encourage vivement la population à optimiser ses primes. La page www.vd.ch/primes explique de manière simple comment changer d'assureur, de franchise ou de modèle pour diminuer la facture et des conseils individuels seront proposés lors de soirées d'information.

Le canton de Vaud est cette année particulièrement touché par l'augmentation des primes, avec une hausse de 9.9% en moyenne. Selon son évaluation, les calculs des assureurs pour 2024 sont néanmoins trop pessimistes, et l'Etat s'attend à ce que la hausse effective soit moins importante. L'an passé, les assureurs ont en effet annoncé une augmentation de 6.6%, alors qu'elle s'est montée finalement à 5.4%. De nombreux assurés ont en effet choisi de changer d'assureur, de franchise ou de modèle, ce qui a eu un impact positif sur leur prime.

En outre, certains grands assureurs actifs dans le canton n'ont plus de réserves suffisantes eu égard aux exigences de la loi ; ils doivent les reconstituer, ce qui a une influence sur l'augmentation des primes vaudoises pour 2024. D'autres raisons, communes à l'ensemble de la Suisse, expliquent également cette hausse, plus particulièrement la demande croissante en soins, qui s'est déjà manifestée en 2023 et devrait se poursuivre en 2024. Les assureurs anticipent cet effet dans leurs prévisions 2024 et incluent le rattrapage des coûts de 2023 dans les primes pour l'année prochaine.

Les Vaudoises et Vaudois sont protégés de cette hausse

Le Conseil d'Etat est conscient du fort impact de cette hausse sur le pouvoir d'achat des Vaudoises et des Vaudois. Grâce au système vaudois de subsides, entré en vigueur en 2019 et qui limite pour l'ensemble de la population la charge d'assurance-maladie à maximum 10% du revenu déterminant, l'impact de cette hausse est atténué. Ce sont ainsi environ 283'000 personnes qui verront leur facture pas ou peu

augmenter. « Dans un contexte difficile pour les ménages, avec une inflation générale des biens de consommation, la hausse des loyers et une forte hausse des prix de l'énergie, le subside à l'assurance-maladie permet d'atténuer fortement la hausse des coûts de la santé pour plus d'un tiers de la population vaudoise et de protéger ainsi une partie de leur pouvoir d'achat », explique Rebecca Ruiz, Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Par ailleurs, les déductions fiscales pour primes maladies ont été augmentées dès la période fiscale 2023, et s'élèvent désormais à 4800 francs au maximum pour une personne et 9600 francs au maximum pour un couple.

Mesures mises en place pour maîtriser l'évolution des coûts

L'augmentation continue des primes souligne l'importance d'une meilleure maîtrise des coûts de l'assurance obligatoire des soins. Même si les cantons disposent de leviers d'action limités pour influencer directement l'évolution des coûts de la santé et leur prise en charge, le canton de Vaud utilise les marges de manœuvre qui sont les siennes depuis de nombreuses années pour contenir une partie des coûts. Ainsi, depuis 2012, il connaît un système de financement qui incite les hôpitaux à contenir le nombre d'hospitalisations. Cette mesure a permis d'obtenir un coût par assuré inférieur à la moyenne suisse dans le domaine hospitalier. Elle a également favorisé le transfert des activités stationnaires vers l'ambulatoire, transfert intéressant non seulement du point de vue économique, mais également pour le bien-être du patient. Le Canton encourage également et soutient le développement du dossier électronique du patient, de même que des projets pilotes proposant un autre modèle que la tarification à l'acte. Il soutient par ailleurs plusieurs projets de réforme discutés actuellement au niveau fédéral, tels que la fixation d'objectifs de coûts dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins ou encore la réforme des tarifs ambulatoires, afin d'assurer en particulier une meilleure équité entre médecins généralistes et spécialistes. Il attend de la Confédération qu'elle prenne des mesures fortes en ce qui concerne plus particulièrement le coût des médicaments et des laboratoires.

Page dédiée www.vd.ch/primes

Le Conseil d'Etat invite la population à optimiser ses primes, comme elle l'a fait en novembre 2022. Pour l'informer et l'accompagner dans ces démarches, le DSAS met à disposition une page internet www.vd.ch/primes qui explique de manière simple comment changer d'assurance, de franchise ou de modèle. Elle propose des lettres types pour effectuer ces changements aussi facilement que possible. Cette page recense également les soirées d'information consacrées aux primes, qui permettront de savoir comment diminuer leur impact. Ces soirées sont organisées dans les différentes régions du canton par les régions d'action sociale. Les personnes qui le souhaitent peuvent aussi se faire accompagner gratuitement par les professionnels de l'agence d'assurances sociales de leur région de domicile.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 septembre 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat